



Appel à projets

« Accueil d'un cavalier

au Parc départemental de l'Isle Briand »

1. Contexte

Le site du Parc départemental de l'Isle Briand, 180 hectares d'espaces naturels et boisés bordés par la Mayenne et l'Oudon, et traversés par de nombreux sentiers de randonnées, est réputé pour sa tradition équestre. Étalonnage, compétitions sportives, courses hippiques, le site accueille 8 000 chevaux par an sur une quarantaine de dates, dont le prestigieux Mondial du Lion (45 000 visiteurs).

Le Département de Maine-et-Loire, propriétaire du parc, a impulsé en 2016 une nouvelle dynamique de valorisation du site, afin d'en développer l'activité, avec des partenaires publics et privés.

Afin de garantir un engagement collectif des acteurs du territoire pour le site, un Groupement d'intérêt public (GIP) a été mis en place et est chargé de la gestion, de l'entretien et du développement de l'ensemble de la propriété.

Le GIP assure le développement et la promotion des activités suivantes :

1. Développer le caractère équestre du Parc départemental de l'Isle-Briand ;
2. Faire de l'Isle-Briand un « parc récréatif de nature » dans une double perspective de mise à disposition d'un patrimoine public et de développement territorial (l'Anjou Bleu) ;
3. Développer l'événementiel cheval et hors cheval (spectacles, manifestations culturelles et de loisirs, séminaires d'entreprise...) et valoriser les installations existantes (château, communs, maison du cheval...).



2. Objet

Le GIP « Parc départemental de l'Isle Briand » recherche, sur son site au Lion d'Angers, des porteurs de projets souhaitant développer une écurie de valorisation de chevaux de compétition ou qui ont des ambitions sportives affichées et qui nécessite des infrastructures et un contexte propice à l'entraînement.

Les activités d'enseignement de l'équitation et d'entraînement de cavaliers de concours sont exclues du champ du présent appel à projet.

3. Conditions de l'appel à projets

3.1. Les locaux et espaces mis à disposition

3.1.1. Locaux à usage exclusif :

- des boxes
- un espace à usage de sellerie graineterie
- un espace de parking pour un van ou un camion

Le nombre de boxes peut varier d'un commun accord en fonction des contraintes rencontrées par le site pour assurer ses propres missions ou du développement de l'activité de l'écurie.

Il est demandé aux porteurs de projet de les entretenir en permanence dans un état de propreté irréprochable.

3.1.2. Les équipements à partager :

- carrières et manège
- anneau de galop
- spring garden
- rond de longe
- le parc et ses allées cavalières
- le matériel d'obstacles
- une fumière
- quelques paddocks.

Le site étant un espace d'organisation de manifestations (équestres ou autre), il sera établi un calendrier de ces dernières explicitant l'usage des différents espaces. Les manifestations programmées seront prioritaires sur l'utilisation des installations. Dans le cadre des événements organisés sur le site, le GIP pourra demander aux porteurs de projets le déplacement des chevaux sur le site, afin de libérer ponctuellement des boxes.

Contact info@isle-briand.fr

Parc départemental de l'Isle-Briand 49 220 Le Lion-d'Angers

facebook Parc départemental de l'Isle Briand



Les porteurs de projets devront être à jour selon les réglementations en vigueur (déclarations, réglementations sanitaires, assurances, droit du travail...). Les justificatifs correspondants sont à joindre au dossier de candidature.

3.2. Les conditions et règlements

Les locaux mis à disposition le sont à titre onéreux. Le GIP facture auprès du porteur de projet l'occupation des boxes, des locaux, la fourniture des denrées alimentaires disponibles sur le site (eau, paille, foin), l'évacuation des fumiers et la mise en œuvre et maintenance des infrastructures sportives.

La nourriture complémentaire, les soins vétérinaires et la maréchalerie sont à la charge du preneur et sont gérés dans le cadre de l'écurie.

4. Dépôt du dossier

Les candidats devront faire parvenir leur dossier par mail ou papier à l'adresse suivante :

Sophie CELLIER
Parc départemental de l'Isle Briand
49 220 LE LION D'ANGERS

La date limite de remise du dossier est le **31 aout 2025**.

Composition du dossier :

- Une présentation succincte du candidat (nationalité, forme sociale, capital, etc.),
- Les activités qu'il prévoit d'y développer : nature, objectifs numériques, objectifs qualitatifs et moyens prévus pour les atteindre
- Tout document exposant les moyens du candidat et ses capacités financières,
- Les références du candidat dans des activités similaires à celles projetées,
- Une note présentant l'intérêt du candidat pour le site.



5. Critères de choix

Une commission, constituée de représentants du Conseil départemental de Maine et Loire et de la filière, présidée par la Directrice du GIP, analysera les candidatures au vu des critères suivants.

- La viabilité et le sérieux du projet (40%)
- L'opportunité du projet pour le site (40%)
- Les contraintes et l'ampleur du projet (20%).

Le candidat retenu signera avec le GIP une convention de mise à disposition d'infrastructures et de services formalisant les éléments décrits dans le présent appel à candidature.

6. Demande d'éléments complémentaires

Les candidats qui souhaitent obtenir d'autres renseignements pourront contacter Sophie CELLIER :

- Par courriel : s.cellier@isle-briand.fr ou téléphone : 06 30 10 12 91.
- Des visites pourront être proposées sur rendez-vous.